



**PREAVIS NO 01/2020 DE LA MUNICIPALITE**  
**AU CONSEIL GENERAL DE MISSY**

**Concernant : Les comptes 2019**

Au cours de sa séance ordinaire du 6 mai 2020 écoulé, la Municipalité a adopté les comptes 2019, établi par notre boursière et vérifié par notre organe de révision la Société fiduciaire Fiprom SA. Ces derniers bouclent avec un déficit de CHF 18'643.10 après les amortissements usuels.

Conformément au souhait du Conseil général, la Municipalité et sa boursière ont établi un rapport de gestion incluant l'attestation de la Fiduciaire Fiprom SA qu'ils vous présentent, ainsi que les comptes 2019 et leurs commentaires complémentaires.

**Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Missy

**VU** le préavis municipal n°01/2020 concernant les comptes communaux 2019

**OUI** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. Les comptes 2019 de la commune de Missy ainsi que le bilan au 31 décembre 2019 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 mai 2020 pour être soumis au Conseil général de Missy.

Municipal responsable : Olivier Thévoz

Missy, le 25 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
O. Thévoz



La Secrétaire :  
  
Y. Michel

Annexes : ment.